

# **Atelier national de réflexion et d'analyse des conflits Homme-faune sauvage (CHF) et de recherche des solutions d'atténuation des CHF au Cameroun**

Document d'orientation

Yaoundé du 25 au 26 Octobre 2011

## **Contexte**

L'atelier national sur les conflits Homme-Faune sauvage (CHF) rentre dans le cadre d'une étude sur les conflits Homme-Faune (CHF) commanditée par International Institute for Environment and Development (IIED). Cette étude est menée par le Groupe de recherche et d'étude sur la gouvernance des forêts (GREG Forêts) qui opère au Cameroun sous la couverture institutionnelle du Network for environment and sustainable development in Central Africa (NESDA-CA). Les conflits Homme-faune sauvage sont un problème réel sur tous les continents. Ils ont d'importantes conséquences en termes de sécurité alimentaire, de sécurité et bien-être des populations locales, de micro et macro économie, mais aussi, de conservation de la faune sauvage. La réduction de ces conflits est donc une priorité absolue dans la mesure où elle est susceptible d'améliorer à la fois la sécurité alimentaire en diminuant les impacts négatifs de la faune sur les cultures et le bétail, et la conservation de la faune en modifiant l'attitude négative de nombreuses communautés locales à son égard. Dans la plupart des pays africains où les conflits entre les hommes et la faune sauvage se posent avec acuité des solutions à long terme proactives et préventives sont pour la plupart au stade conceptuel de développement.

Le Cameroun dispose d'un réseau d'aires protégées important autour desquelles vivent de nombreuses populations. Des régions du Nord (Parcs Nationaux de la Bénoué, Waza, Faro, Boubandjida) au Sud (Parc National de Campo Ma'an, etc..) et de l'Est (Parcs nationaux de Lobeke, Nki, Boumba Bek, etc..) à l'Ouest (réserve de Bayang-Mbo, etc..), les populations riveraines tirent l'essentiel de leur revenu en espèces et en nature dans ces aires protégées. Face à la coexistence difficile entre la faune sauvage et l'expansion des activités humaines les CHF sont récurrents. Ces conflits ont des conséquences économiques, sociales et environnementales et parfois irréversibles.

Au vu de l'importance des CHF au Cameroun, cerner et apprécier les réponses au problème devient nécessaire. Sur le plan réglementaire, une des mesures adoptée par l'Etat du Cameroun concerne le dédommagement des populations victimes des dégâts de la faune sauvage sur leurs cultures, articulée dans le Décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003 portant modification des tarifs des indemnités à verser au propriétaire pour toute destruction d'arbres cultivés et cultures vivrières. Au delà de ces dispositions sur les compensations, il est a priori difficile d'identifier les autres éléments du dispositif institutionnel de régulation des CHF, d'apprécier les coûts associés et, en définitive, de tirer les leçons qui se dégagent de la mise en œuvre. Ces préoccupations justifient la tenue du présent atelier.

## Objectifs de l'atelier

### *Objectif global*

Examiner les conflits homme-faune sauvage dans le contexte camerounais pour mettre en relief les différentes réponses (de l'Etat, des communautés et des autres acteurs) et esquisser de meilleures pistes de résolution des CHF dans l'avenir.

### *Objectifs spécifiques*

Six objectifs spécifiques se dégagent, il s'agit de :

- Décrire les conflits homme – faune au Cameroun dans leur contexte historique
- Dégager les différentes interventions (mesures d'atténuation, de prévention et de riposte)
- Montrer l'importance relative des éléments qui rentrent dans la résolution des conflits
- Décrire les dispositifs légaux ou institutionnels permettant de mettre en place une gestion efficace des CHF
- Mener une analyse sur les structures et les coûts nécessaires pour la mise en place de tels dispositifs et leur source de financement
- Analyser les principaux résultats atteints, les changements induits et les défis à relever
- Mettre en exergue les facteurs qui affectent la durée et l'efficacité des dispositifs mis en place

### Résultats attendus

- Les conflits homme – faune au Cameroun sont décrits dans leur contexte historique et socioéconomique
- Les différentes mesures d'intervention (atténuation, prévention et riposte) sont dégagées
- Les processus et les défis légaux ou institutionnels permettant de mettre en place les dispositifs de gestion des CHF sont décrits
- Les structures et les coûts nécessaires pour la mise en place des dispositifs et leur source de financement sont analysés
- Les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre des mécanismes d'atténuation des CHF au Cameroun, les changements induits et les défis à relever sont identifiés et analysés
- Les facteurs affectant la durée et l'efficacité des dispositifs de gestion des CHF sont analysés

### Approche méthodologique

L'approche méthodologique de l'atelier s'articule autour des points ci-après :

- **Facilitation.** La facilitation des travaux sera assurée par un expert en gestion des conflits homme-faune.
- **Exposés.** Des exposés sur des expériences de gestion des aires protégées et de gestion des CHF serviront de base pour les discussions.

- **Travaux en groupes.** Des questions pertinentes spécifiques seront examinées dans des groupes de travail restreints et les résultats discutés en plénière.
- **Rapport.** Un rapport final résumera les résultats de l'atelier. Ledit rapport aura au moins une double utilité, à savoir servir comme base pour la rédaction du rapport global de l'étude, d'une part et, d'autre part, constituer un élément pour un plaidoyer en vue d'une meilleure gestion des conflits homme-faune sauvage au Cameroun.

Délai et lieu : Centre Jean XXIII de Mvolye 2 jours du 25 au 26 octobre 2011

## Participation

La participation est plurielle. La gestion des conflits Homme-Faune implique plusieurs administrations dont le ministère en charge des forêts et des aires protégées, l'agriculture, l'élevage et l'administration territoriale. En plus des membres du GREG Forêt impliqués à ce travail, 10 personnes ressources suivantes sont attendues :

- Djogo Toumouksala, MINFOF Yaoundé  
99.55.01.03/77.45.41.69, [djogo2@yahoo.fr](mailto:djogo2@yahoo.fr)
- Assan Gomse, MINFOF Yaoundé 22 25 11 68. 225 25 02.  
74.64.30.30 [agomse@yahoo.fr](mailto:agomse@yahoo.fr)
- Tiebou Joseph, MINFOF Yaoundé 77 67 30 12,  
[jtiebou@yahoo.com](mailto:jtiebou@yahoo.com)
- Prosper Magloire Seme, Conservateur de l'UTO Campo Ma'an
- Conservateur du PNB
- Mbana Albert, Conservateur PNL
- Un représentant du Ministère de l'agriculture et du développement rural
- Un représentant du Ministère de l'administration territoriale
- Mme Tumenta Pricillia, Université de Dschang Doctorante  
Université de Lieden (Pays Bas)
- Etoga Gilles, WWF Campo Ma'an
- Désiré Foguekem, WWF, Expert ayant mené des études sur les conflits éléphants-communautés
- Dr. Marius Talla Tene, PNUD, Expert en droit de la faune
- Hon. Ndinda Ndinda Ferdinand